

Je sais, pour avoir participé personnellement au travail de ces comités dans la région de Lachute, dans la circonscription d'Argenteuil-Deux-Montagnes, que ces comités peuvent être très efficaces, et il est à souhaiter que l'on pourra continuer de compter sur l'initiative des gérants et des autorités locales pour en faire plus qu'un semblant de service, soit bel et bien un service réel.

Si tel est le cas, on ne pourra que féliciter le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) pour cette nouvelle initiative et féliciter surtout les citoyens qui prêtent volontairement leur service à de telles entreprises sans recevoir pleine reconnaissance de leur contribution, sans laquelle aucun succès n'est possible.

Par ailleurs, il y a certains guets-apens à surveiller, et c'est sûrement ce que nous allons rechercher au moment de la présentation du bill qui doit suivre cette résolution.

Le premier et le plus important, c'est que la formation de ces divers comités ne devienne pas une occasion, pour le ministre, d'échapper à la responsabilité ministérielle dans l'élaboration de cette politique, sous prétexte que l'affaire est entièrement entre les mains des membres de ce comité, qui devront s'en tirer le mieux possible et se porter responsables du succès ou de l'insuccès de leurs démarches.

La difficulté principale des comités auxquels j'ai fait allusion a été précisément ce manque d'orientation et de planification générale dans les options à offrir. Il appartient essentiellement et exclusivement au ministre et aux fonctionnaires de son ministère de surveiller constamment le développement et l'orientation de ces comités, et c'est sûrement ce que nous, de notre côté, allons rechercher dans l'élaboration du principe et de la loi.

Deuxièmement, nous avons déjà souligné, lors de la présentation du bill visant la formation professionnelle des adultes et comme l'atteste la page 15,393 du compte rendu officiel, le manque de recherche suffisante, tant auprès des populations locales, pour connaître leurs goûts, leurs ambitions, leur expérience, leur consentement à se déplacer, qu'auprès des industries et des régions nouvelles pour connaître leur capacité d'absorption de ces éléments nouveaux.

On ne peut citer de plus bel exemple que celui d'Elliott Lake, dans le comté du très honorable premier ministre (M. Pearson), dans Algoma-Est, où l'on accuse une baisse de 60 p. 100 dans l'inscription aux cours d'entraînement dans une région où le chômage sévit depuis longtemps.

Encore ici nous insistons très fortement sur des recherches autant sociologiques que démographiques pour assurer un développement balancé, progressif et surtout durable.

[M. Régimbal.]

Troisièmement, le présent gouvernement a la réputation, pas trop enviable, de multiplier partout le coût d'opération et la bureaucratie de façon alarmante. Voici donc une autre occasion qui se présente pour gonfler démesurément les dépenses et le nombre du personnel. C'est le temps, dès le moment de la résolution, de prévoir une coordination très étroite avec les services existants. Il aurait paru pour le moins possible, sur ce point précis, d'éviter une législation nouvelle qui nécessite une administration séparée, un budget à part, une nouvelle multiplication des tâches, de personnel et de dépenses.

L'honorable ministre n'est sûrement pas sans savoir qu'on lui fait des reproches, en plusieurs endroits, d'aménager des locaux très confortables, pour ne pas dire somptueux, qui ont plutôt l'allure de monuments que d'ateliers de travail, de recherches et de formation.

On entend également du mécontentement parmi les employés du service civil autour du manque de définition ou de délimitation des tâches. L'un et l'autre de ces reproches sont des signes de danger que nous avons soulignés, de dépenses excessives et de bureaucratie au galop.

[Traduction.]

Enfin, monsieur le président, nous surveillons aussi jusqu'à quel point seront consultées de près les autorités provinciales et municipales, consultations qui s'imposent dans l'établissement de ces commissions et de ces comités.

• (4.30 p.m.)

La nécessité d'un tel souci a été soulignée dès le début du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada et j'imagine que ce n'est pas la dernière fois que nous faisons appel à ce rapport. Je vais vous citer le passage suivant du premier paragraphe de la page 3 de l'exposé:

Au Canada, la difficulté n'est pas seulement d'assurer une plus grande cohésion et plus de suite dans la formulation et l'application des politiques d'un seul gouvernement; elle consiste surtout—et c'est en cela que la tâche est plus ardue que dans la plupart des autres pays—à réaliser cette cohésion et cette harmonie aux trois paliers de gouvernement. La prise des décisions dans le secteur privé de l'économie est aussi très décentralisée. Toutefois, à cause des interrelations nombreuses et complexes qui existent dans les sociétés industrielles modernes, il est de plus en plus important d'en arriver à une appréciation cohérente d'une grande variété de problèmes et de questions de politique économique qui se posent tant aux gouvernements qu'aux groupes privés.

Un peu plus loin, on peut lire ceci:

Dans certains domaines, comme l'enseignement, les pénuries de main-d'œuvre spécialisée et profes-